

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## ARRÊTÉ

### **Portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (session 2019)**

**La garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32, 32-6 et 37 ;

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 7 décembre 2018 portant ouverture au titre de l'année 2019 de trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2019 portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature pour la session 2019 ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2019 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2019 modifiant l'arrêté du 21 mai 2019 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualités d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature :

Mme ALA Stéphanie, conseillère référendaire à la Cour de cassation ;

Mme BAUCHY Julie, avocate au barreau de Toulouse ;

M. BLANC Didier, professeur des universités, agrégé de droit public, à la faculté de droit et science politique de l'université de Toulouse 1 Capitole ;

Mme BLANCHARD (PIERRE) Alexandra, conseillère à la cour d'appel de Toulouse ;

Mme BOSSE-PLATIERE Isabelle, professeure de droit public à la faculté de droit et science politique de l'université de Rennes 1 ;  
M. CASTELLARIN Emanuel, professeur des universités, agrégé de droit public, à la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'université de Strasbourg ;  
M. CHAUMONT Paul, avocat général à la Cour de cassation ;  
M. de GAILLANDE Hervé, vice-président au tribunal de grande instance de Rennes, chargé du service du tribunal d'instance de Rennes ;  
Mme DEFOUR (VAREILLES) Agnès, vice-présidente au tribunal de grande instance de Valence ;  
M. FONGARO Éric, professeur de droit privé à l'université de Bordeaux ;  
Mme GALLANT Estelle, professeure de droit privé à l'université de Toulouse 1 Capitole ;  
M. GILQUIN (GILQUIN-VAUDOUR) Arnaud, auditeur à la Cour de cassation ;  
Mme HO-DAC (GIRAUD) Marion, maître de conférences en droit privé à la faculté de droit, économie et gestion de l'université polytechnique Hauts-de-France ;  
Mme MORSON Sylviane, maître de conférences en droit public à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'université de Lille ;  
Mme THIBAUD Alice, vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris ;  
M. VITEAU David, juge au tribunal de grande instance de Bordeaux, chargé du service du tribunal d'instance de Bordeaux ;

## Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'École nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait à Paris, le 15 JUIN 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation, le directeur des services judiciaires,  
P. GHALEH-MARZBAN

